



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 26  
Voix favorables : 26  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Séance du 06/10/2020

**DELIBERATION**  
n° CA 2020 - 98

**Relative au complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM)  
pour 2020-2021**

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article unique**

Le complément aux tarifs 2020-2021 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

La présidente du conseil d'administration,



ANNEXE

COMPLEMENT AUX TARIFS 2020- 2021 FORMATION CONTINUE (hors TSM et service de la FOAD)

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
<p><b>Diplôme d'Université Arbitrage</b></p> <p>Tarif si partenariat avec la Chambre d'arbitrage pour l'année universitaire 2020-2021                      Tarif standard (applicable si pas de partenariat)</p>	<p>2 500 €                      3 500 €</p>
<p><b>Tarifs VAE collective Convention Banque Populaire</b></p> <p>1) Diagnostic (entretiens individuels, compte-rendu, élaboration du plan de formation)                      2) VAE accompagnement                      3) Coût VAE                      4) Prescriptions complémentaires                      Programme spécifique                      Intégration individuelle dans un cycle DU                      Prescriptions complémentaires sur un cycle Master</p> <p>Pour information : Rémunération de l'accompagnement par l'enseignant responsable du positionnement : tarif de spécialité                      FC : 1,5h CM / 1h</p>	<p>4 500 €                      8 000 €                      12 500 €</p> <p>1 400 € / groupe / jour                      250 € / stagiaire / jour                      120 € / stagiaire / ECTS</p>
<p><b>Tarifs blocs de compétences</b></p> <p>Les tarifs des blocs de compétences des diplômes portés par le FCV2A sont calculés au prorata du coût horaire du diplôme</p>	<p>Prorata horaire</p>
<p><b>Master 2 spécifique Formation Continue : demandeur d'emploi non financé (sans mobilisation de dispositif de financement relevant de la formation professionnelle)</b></p>	<p>Abattement de 30%                      des frais de formation</p>

<b>Formations en partenariat avec l'Ecole Des Avocats Sud-Ouest Pyrénées (EDASOP)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inscription à la séance</li>   <li>- abonnement au cycle de 4 séances</li> </ul>	<b>125€ (80€ pour les avocats inscrits au Barreau depuis moins de 2 ans)</b>  <b>450 € (300€ pour les avocats inscrits au Barreau depuis moins de 2 ans)</b>
<b>Tarif séminaire Kinésithérapeutes</b>	<b>1 800 €</b>